

HISTOIRE - CTRL 3 – HIS 1.2 - PREMIERE 5
1 heure CORR

Vous traiterez au choix UN des deux exercices :

SOIT ce sujet de question problématisée :

(354) Comment les aspirations libérales et nationales se manifestent-elles en Europe de 1815 à 1848 ? Vous évoquerez les origines de leur développement, leur succès et leurs échecs, en vous appuyant sur quelques exemples précis de votre choix.

Quand un sujet commence par COMMENT.. déjà, les bons élèves qui savent par cœur leur cours esquissent un sourire aux commissures des lèvres et ont l'oeil du winner... Ouais.. Sauf qui s'ils sont assez travailleurs pour bien connaître leur cours mais trop flemmards ou trop peu intéressés pour faire le tri dans leurs connaissances le winner se transforme en looser assez vite... Or donc, avec un sujet où on vous demande, en gros, de réciter tout ce que vous savez sur les contestations entre 15 et 48, il faut faire attention de ne pas donner une place démesurée à la France où les aspirations libérales sont certes évidentes, mais les aspirations nationales ne prennent pas la même forme qu'en Hongrie ou en Pologne voire même en Grèce.... et on vous demande « quelques exemples précis ».. C- a- d pas toute l'encyclopédie, mais quelques exemples que tu es prié de préciser pas juste d'évoquer de manière diffuse...

Le plan donné est du genre classique, causes, faits, conséquences... en manque d'inspiration, tel l'élève à court de cours, j'ai commencé une première version du brouillon tableauifié :

I – les origines	II – leur dvpmt - succès	III – leurs échecs
1 – les aspirations libérales * idées révolutionnaires * réformes napoléoniennes * lutte contre les armées impériales	1 – la recherche d'un meilleur régime * demande de constitution (B en 1830 – Prlmt de Francfort et Autriche en 1848 * très mélangées aux aspirations nationales – ex Piémont constitution 1848 malgré échec unification	1 – la réaction des puissances conservatrices... * Autriche réprime tout et tout le temps : les carbonari – Milan en 48, les libéraux en 48 à Vienne, * en France .. les carbonari sont accueillis en 1820-1830 mais l'armée fse contre Mazzini en 49
2 – les aspirations nationales * situations des peuples : division + occupation * la Nation, valeur révolutionnaire * humiliations en 1815 avec congrès de Vienne	2 – plusieurs vagues : * années 1820 => carbonari / Grèce - * années 1830 après révolution de juillet Paris => Belgique + Pologne * printemps des peuples 1848	2 – répressions princes contre peuple * Russie favorable aux Grecs mais opposé aux polonais (1831) * Italie du Sud * répression autrichienne contre les Hongrois en 49...

Hum... J'ai trouvé ça un peu déséquilibré.. Alors, tant pis, j'en essaye une autre, histoire de proposer le meilleur pour les élèves avec qui je travaille.... Ce qui est complexe avec tout ça, c'est quee on a 2 vagues de révolution, plus ou moins associées aux révolutions de France. Entremêler les origines et les conséquences surtout c'est pas très simple.. On garde en gros un plan chronologique.. Difficile de séparer les succès, par exemple, Metternich fuit et l'empereur d'Autriche promet une constitution, de l'échec, l'armée autrichienne reprend le dessus et Metternich revient....

I – les origines	II – leur déroulement - succès	III – leurs échecs
1 – le congrès de Vienne et l'ambiance à la restauration	1 – première vague 1820-1830 => B et la Grèce surtout	1 – les échecs des années 1830 = Pologne – la politique ambiguë de la Russie favorable à la Grèce mais...
2 – le refus de laisser les nationalités diviser les empires	2 – le printemps des peuples – les succès du printemps – révolte de Francfort – diète hongroise	2 – les échecs de 48 – recul partout : Hongrie – Pologne – Italie....

Pour l'intro, votre préambule doit aboutir aux phrases du sujet : PB + plan.... au choix :

=> L'expression printemps des peuples peut être une première avancée : 2011 « printemps arabes » = soulèvement contre des régimes autoritaires, car parallèle avec la situation européennes du XIXe...

=> le XIXe, berceau du nationalisme et du libéralisme : définitions puis PB

pour la CCL...un échec qui n'en est pas un... Les nationalités échouent au XIXe mais ça approfondit le sentiment... Il ressort avec plus de violences plus tard au XXe s.. Le modèle de l'Etat Nation s'installe en Europe... les indépendantismes régionaux, les problèmes nationaux sur d'autres continents, font poser la question de la pertinence de ce modèle....

SOIT ce sujet sur documents :

(521) En analysant et en confrontant les documents, vous montrerez en quoi la Restauration monarchique en France sous Louis XVIII s'accompagne à la fois d'une préservation des acquis de la Révolution et d'une forme de retour à l'Ancien Régime.

Document 1 : Extrait de la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814

La divine Providence, en nous rappelant dans nos États après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations (...).

Une Charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume, nous l'avons promise, et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, ses prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice. (...).

Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissants des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les

graves altérations qui en sont résultées : nous avons reconnu que le voeu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel ; mais en cédant à ce voeu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette Charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. (...). En même temps que nous reconnaissons qu'une Constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. (...)

A ces causes nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons.

Fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la Charte constitutionnelle qui suit :

Article 1. – Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Article 2. – Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.

Article 3. – Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

Article 4. – Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

Article 5. – Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

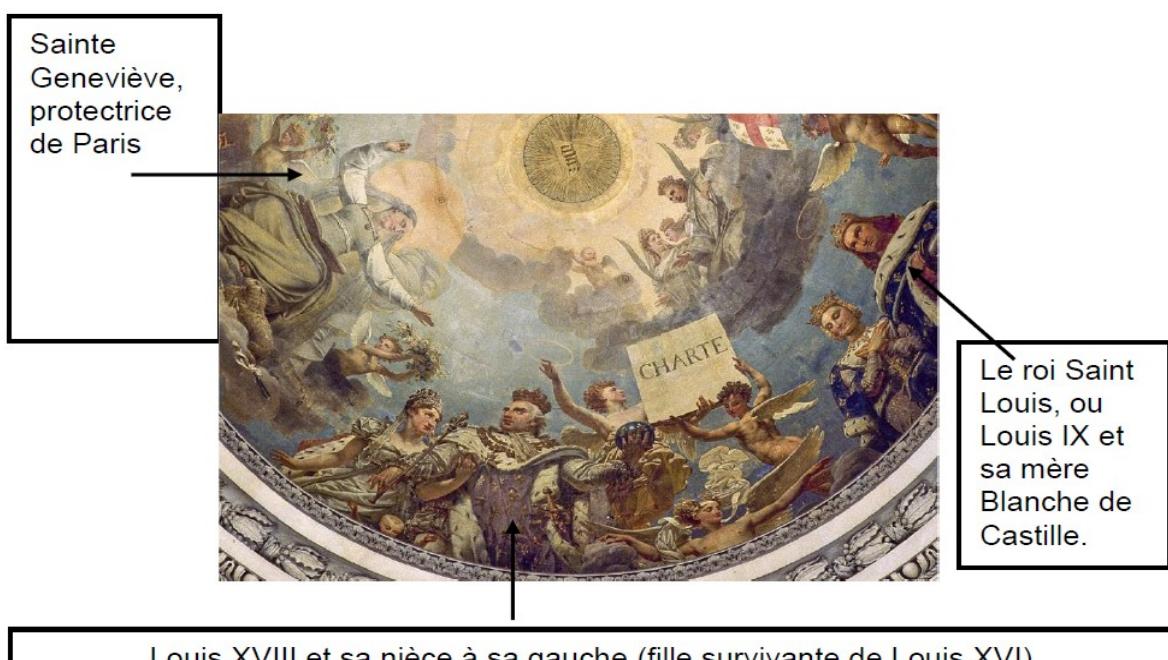
Article 6. – Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État.

Article 7. – Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du Trésor royal.

Article 8. – Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

Article 9. – Toutes les propriétés sont inviolables. (...).

Document 2 : Jean-Antoine GROS, l'Apothéose de Sainte Geneviève (détail), fresque, 1811-1824, Paris, coupole du Panthéon.



Le préambule avait déjà été étudié en classe sous l'angle de vue attendu par le sujet.. cela semblait donc assez simple a priori.. On doit toujours se méfier des a priori... Il s'agissait de relever mais pas seulement.. il fallait arriver à expliquer également !

Oui expliquer.. genre : les articles dans lesquels sont proclamés les droits, ressemblent à s'y méprendre à la DDHC.. et il fallait le dire... non mais ! Et puis la liberté de la presse, faut réfléchir aussi.. Si y a eu 1830 c'est bien que le pouvoir ne respectait pas la liberté de la presse....

Mais il faut aussi lire la consigne.. On vous dit clairement CONFRONTER les docs... confronter ... Donc rapprocher les deux docs, pour voir si en les mettant à côté y a pas des choses qui peuvent être constatées....

Or la charte proclame à la fois la liberté religieuse, mais un engagement de l'État dans le paiement des responsables des cultes chrétiens... Donc la liberté religieuse est un peu limitée... ou du moins, la domination catholique est pesante.. Suffisamment pour que l'État investissent dans la décoration du Panthéon... Vous ne le savez pas (attention, culture Gé) *mais le Panthéon est en fait une église construite sous Louis XV qui a servi pendant la révolution de temple des grands hommes... Du coup réinvestir le Panthéon c'est laisser de côté le culte des grands hommes de la révolution et peindre une fresque dans laquelle on représente la fille de Louis XVI c'est presque de la provoc....* Mais comme vous ne le savez pas, vous pouviez au moins bien souligner cette fille de Louis XVI et la présence de Saint Louis qui fait écho aux « rois nos prédecesseurs ».... le roi met de l'argent et sa figure dans le Panthéon, fait écho à « .. religion de l'Etat ».. voilà la confrontation... Elle est réduite mais au moins elle existe.. si vous savez ce qui se passe pour le Panthéon , ça prend plus d'épaisseur...

Doc	Acquis révol°	Retour AR	Comm	Critique
1	État actuel Lumières constitution égalité droits contribution accès emplois libertés individuelle liberté opinion propriété	« nous » autorité personne du roi prérogatives couronne religion catho	Équilibre recherché MAIS le roi est le pouvoir il reconnaît les droits, sur les emplois on peut en douter la presse est autorisée ou pas... la DDHC est partout dans les articles	Ce n'est qu'un texte de principes.. on n'a pas les décisions concernant la presse ou les emplois...
2	Aucun ???? apparition de la charte Culture Gé : <i>Panthéon – temple des grands hommes de la Révo° – Napoléon la rend au culte mais garde la crypte pour les grands hommes – On ne les honore plus sous la restauration....</i>	- Saint Louis (rois nos prédecesseurs) - fille Louis XVI = retour du roi décapité... - travaux dans l'église construite par Louis XV et récupérée par la révolution... « religion d'Etat » et on efface la Révo°	Le statut de l'église sainte Geneviève est très significatif des changements, des flux et reflux de la politique française....	Franchement, si le prof nous en avait parlé avant c'eut été plus simple...

Je viens de vous donner l'essentiel de ce qui devait apparaître EN DEHORS de ce qu'on a déjà vu en cours dans l'analyse du préambule.. Que certains sont arrivés à reprendre...

L'INTRO doit contenir LA PRESENTATION DES DOCS.... et reprend le plan attendu....

Dans la CCL vous pouvez avoir un regard critique sur les documents : la charte vraiment un entre deux intelligent mais difficilement tenable... L'image.. vaut mieux rien dire.. Elle est petite et moche.. Mais si vous ne savez rien du Panthéon... On peut conclure également sur le régime de la Charte et ça me paraît ici plus judicieux..... le compromis était complexe à réaliser....